



# Demande de prêt du cercle pour une soirée



**Personnes Responsables :**

**Téléphone :**

**Date :**

## **Points à respecter par les responsables de la soirée :**

- Les responsables de la soirée s'engagent à respecter les consignes données dans la Charte du Cercle
- Les responsables de la soirée sont responsables des agissements et de la sécurité de leurs invités lors de la soirée. Tout invité extérieur devra avoir été déclaré conformément à la règle en vigueur : déclaration sur le site de l'Amicale + port du bracelet extérieur. Les responsables doivent s'assurer du port du bracelet du cercle par les étudiants et du bracelet extérieur par les extérieurs.
- La mise à disposition du cercle diffère selon les jours de la semaine :

### **Du dimanche soir au jeudi soir inclus :**

- **Boomette** : Les signataires s'engagent à fermer le cercle à **2h** maximum, hydrolyse comprise. Le volume sonore devra être raisonnable et la porte côté bâtiment A maintenue fermée. Les clés ( cercle+sono+réservation ) sont à récupérer auprès des poulots de bar à 22h et à déposer dans la boîte du cercle au bâtiment D après la fermeture à 2h.

- **Prêt hors boomette** : Les responsables s'engagent à fermer le cercle ( propre ) à 23h30 et à mettre la clé du cercle dans la BAL ( Bat D ). Il ne disposeront pas de la réserve ni de la salle sono, qui seront fermés à 22h lors du départ des poulots de bar.

### **Vendredi soir et samedi soir :**

- Le cercle est mis à disposition de 22h à 8h.
- Le volume sonore devra être diminué à partir de 4h par respect pour les habitants de la cité.
- Les clés ( cercle+sono+réserve ) seront remises par les poulots de bar aux responsables à 22h et devront être déposées dans la boîte au lettre du cercle située au bâtiment D après l'hydrolyse.

- Dans chacun des 3 cas ci-dessus, la fermeture du Cercle inclut d'éteindre les lumières, d'activer l'alarme et une hydrolyse complète sans oublier **la salle sono, les toilettes, le bar et les alentours du cercle** avant 8h le lendemain. Les patrons se gardent le droit de faire revenir les responsables la matinée suivante dans le cas d'une hydrolyse mal faite.
- Toute dégradation du matériel ou des locaux peut être facturée aux responsables. Ils devront aussi rembourser la totalité de la somme manquante s'il manque de l'argent dans la caisse.
- Les responsables s'engagent en outre à ne pas consommer d'alcool pendant la soirée.

Nous, soussignés ..... et .....,  
certifions avoir pris connaissance de la Charte du Cercle et nous engageons à respecter les règles énumérées ci-dessus et dans la Charte lors de la soirée dont nous sommes responsables.

Date et signature d'un des responsables :

Date et signature d'un responsable de l'amicale :